



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

ASSOCIATION ORRPA

Siège social : 4 rue Marteau

51100 REIMS

SIRET 780 430 344 00066

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Audit Massé et Egelé
S.A.R.L au capital de 8000 euros
R.C.S REIMS B 440 273 779
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2
03.26.47.44.55



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

ASSOCIATION ORRPA

Siège social : 4 rue Marteau

51100 REIMS

SIRET 780 430 344 00066

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Audit Massé et Egelé
S.A.R.L au capital de 8000 euros
R.C.S REIMS B 440 273 779
A4 Allée Santos Dumont BP 247 51687 REIMS Cedex 2
03.26.47.44.55



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

Monsieur le Président,

Mesdames,

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre groupement lors de sa constitution, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- le contrôle des comptes annuels de :

- **L'OFFICE REMOIS DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES**

Tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer notre opinion sur ces comptes.

1) Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ORRPA relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2018**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la juste utilisation des subventions perçues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4) Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

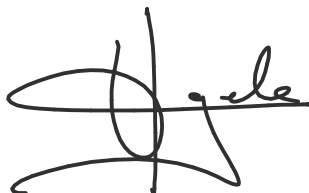
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 31 mai 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Egele', with a stylized, cursive script.

Pierre J. EGELE

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Immobilisations incorporelles	38 352	38 352	1 086	1 086
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, logiciels et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques, mat.out. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	68 809	68 809	69 409	69 409
	345 410	224 701	120 709	127 681
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL	476	476	476	856
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances usagers et comptes rattachés				
Autres créances				
TOTAL	37 870	37 870	25 170	25 170
	10 706	10 706	6 323	6 323
	48 576	48 576	31 494	31 494
Autres titres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (4)				
TOTAL III	158 503	158 503	223 477	223 477
	20 682	20 682	18 008	18 008
	228 238	228 238	273 836	273 836
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	573 649	224 701	348 947	401 518
Renvois				
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
Autres				

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif (avant répartition)	Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	17 442	17 442
Ecart de réévaluation		
Réserves	18 164	18 164
Report à nouveau	70 253	229 283
Résultat de l'exercice	-6 270	-159 030
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financiers		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Autres fonds associatifs		
TOTAL I	99 588	105 859
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
TOTAL II	65 730	129 612
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III	183 628	2 130
Ecart de conversion passif IV		
TOTAL du passif (I+II+III+IV)	348 947	401 518
Renvois		
Dettes sauf (1) à plus d'un an		
Dettes sauf (1) à moins d'un an		
(3) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		
Sur legs acceptés		
Autres		
Engagements donnés		

Association ORRPA

 Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
 * Mission de Présentation Voir le rapport

	Exercice	Exercice précédent
Produits		
Ventes de marchandises		
Production vendue : Biens	231 260	230 323
Services liés à des financements réglementaires		
Autres services	231 260	230 323
Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Cotisations		
Dons		
Legs et donations		
Subventions d'exploitation	692 970	782 630
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	26 284	40 949
Autres produits	2 632	14 742
Total des produits d'exploitation I	953 146	1 068 645
Charges d'exploitation		
Marchandises Achats	557	3 096
Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements	25 439	28 342
Autres achats et charges externes (1)	901	901
Impôts, taxes et versements assimilés	255 844	222 063
Salaires et traitements	49 260	49 260
Charges sociales	34 895	550 169
	444 013	260 413
	214 925	
Dotations d'exploitation		
• sur immobilisations	9 440	9 190
• sur actif circulant : provisions		
• pour risques et charges : provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
	6 695	22 012
Total des charges d'exploitation II	992 190	1 145 451
Excédents ou déficits transférés		
Déficits ou excédents transférés	-39 043	-76 806
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 093	710
Total des produits financiers V	1 093	710
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI		
Résultat financier (V-VI)	1 093	710
Résultat courant avant impôt (II-III-IV+V-VI)	-37 950	-76 095
(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

Association ORRPA

 Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
 * Mission de Présentation Voir le rapport

	Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels VII	0	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	29 631	107 448
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VIII (VII-VIII)	29 631	107 448
Résultat exceptionnel	-29 631	-107 448
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés	137	48
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	79 447	27 827
Total des produits exceptionnels (I-III+IV-V+X-XI)	1 033 687	1 097 183
Total des charges exceptionnelles (II-IV-VI-VIII+X+XII)	1 039 958	1 256 214
Excédent ou déficit (XIII-XIV)	-6 270	-159 030
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		

1 Evènements principaux de l'exercice

- Une nouvelle directrice est arrivée en octobre 2018
- Un licenciement économique est intervenu en mai 2018 (responsable animation)
- Le poste de trésorier est vacant depuis l'AG de mai 2018
- L'association a déploré 2 arrêts maladie de longue durée
- Une demande de remboursement de cotisations sociales URSSAF a été sollicitée par l'association en décembre 2018 dans le cadre de l'exonération « aide à domicile » au titre des années 2016 à 2018.

La réclamation d'un montant de 120K€ n'a pas donné lieu à comptabilisation en produits car, à la date d'établissement des comptes 2018, l'URSSAF n'a pas encore instruit la demande.



sourceFilename

1

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'exercice comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse, dont KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International (Imprimé en France).

Document Classification: KPMG Confidential

2 Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2015-06 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

sourceFilename

2

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'exercice comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse, dont KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International (Imprimé en France).

Document Classification: KPMG Confidential

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	38 352			38 352
Immobilisations corporelles	235 181	3 068		238 249
Immobilisations financières	69 409		600	68 809
TOTAL	342 942	3 068	600	345 410

Principaux mouvements :

- Acquisition mobilier 0.6 K€
- Travaux cloisons 2.5 K€

3.1.2

Tableau des amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	37 265	1 087		38 352
Immobilisations corporelles	177 995	8 354		186 349
TOTAL	224 701	9 441		224 701

sourceFilename

3

3.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.3.1 Méthode d'amortissement

Logiciels et progiciels : 1 an

3.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.1.4.1

Méthode d'amortissement **AUDIT ME**

Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau : 5 ans

Matériel informatique : 3 à 4 ans

Mobilier : 5 à 10 ans

3.1.5 Immobilisations financières

- Dépôt de cautions pour 1 465 €
- Titres Crédit Coopératif pour 67 328 €
- Parts sociales Crédit Coopératif 15 €

3.1.6 Evaluation des stocks

Les stocks sont composés de fournitures diverses.

sourceFilename

4

3.1.7 Créances

Créances de l'actif circulant	Echéances		
	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances usagers et compte rattachés	37 870	37 870	
Autres	10 706	10 706	
Charges constatées d'avance	20 682	20 682	

3.1.8

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Usagers - Factures à établir	1 230
Subvention de fonctionnement à recevoir	9 900
Divers produits à recevoir	-
TOTAL	11 130

3.1.9

Valeurs mobilières de placement

Néant.

sourceFilename

5

3.2 Passif

3.2.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
valeur du patrimoine intégré				
fonds statutaires				
apports	17 442 €			17 442 €
legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ¹				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves				
réserves indisponibles				
réserves statutaires ou contractuelles	18 164 €			18 164 €
réserves pour travaux				
réserves pour projet associatif				
résultat	-159 030 €	-6 270 €	-159 030 €	-6 270 €
Report à nouveau débiteur				
Report à nouveau créditeur	229 283 €	159 030 €		70 253 €

¹ Les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association. L'intégralité de la subvention est rapportée au résultat.

sourceFilename

6

3.2.2 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour risques				
Provisions pour charges (1)	29 364		2 434	26 930
TOTAL	29 364		2 434	26 930

(1) Cette provision représente les engagements de retraite et avantages assimilés. La valeur retenue pour les principales hypothèses actuarielles et de leur base de détermination est la suivante à la date de clôture, comparée à l'exercice :

- taux d'actualisation : 1,50 %
 - taux d'augmentation annuel des salaires : 2 %
 - Turnover : Table de turnover faible
 - Mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles.
- La valorisation de la provision est externalisée au cabinet AG2R La Mondiale.
La variation de la provision est principalement liée aux départs de l'exercice.

sourceFilename

7

3.2.3 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

N° compte	Libelle	31.12.2017	Dotation	Reprise	31.12.2018
194 000	Fonds dédiés MAIA	96 981 €		77 815 €	19 166 €
194 002	Fonds dédiés AGRR 2015	3 267 €		1 633 €	1 634 €
194 003	Fonds dédiés Fondation France		7 000 €		7 000 €
194 004	Fonds dédiés Fondation France		11 000 €		11 000 €

3.2.4 Etat des dettes

+ + + +
AUDIT ME
Montant Brut ^{AUX COMPTES} A moins d'un an

	Montant Brut ^{AUX COMPTES} A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 753	9 753	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 897	44 897	
Dettes fiscales et sociales	125 360	125 360	
Autres dettes	1 359	1 359	
Produits constatés d'avance	2 257	2 257	
TOTAL	183 628	183 628	

sourceFilename

8

3.2.5 Charges à payer

Charges à payer	
Fournisseurs – Factures non parvenues	7 509
Personnel – Provision pour congés payés	50 566
Personnel – Autres charges à payer	12 999
Charges sociales sur congés payés	25 485
TOTAL	96 559

3.2.6

Produits constatés d'avance



Produits constatés d'avance	
Adhésions sur activités / Quote-part 2018	2 257 €
Autres	
TOTAL	2 257 €

sourceFilename

9

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Détail des subventions

SUBV. VILLE FONCT	200 000
SUBV. CONSEIL DEPARTEMENTAL 51	149 550
SUBV. ARS MAIA (1)	278 190
SUBV. FONDATION DE France	18 000
SUBV. ETAT DRDJSCS	5 000
SUBV. ETAT DDCSPP	28 000
SUBV. CLIC COMMUNES DE LA CAR	6 230
SUBV. CPAM	8 000
TOTAL	692 970

(1) S'ajoute une reprise de fonds dédiés à hauteur de 61 810 €

4.2 Charges et produits exceptionnels

- Produits :	
Néant	
- Charges :	
- Indemnités de licenciement :	20 453
- Pole Emploi CSP	9 178

Soit un résultat exceptionnel de – 29 631 €.

sourceFilename

10

4.3

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de 2018 se décompose ainsi :

- 3 cadres en CDI à temps plein
 - 1 vacataire, soit 0,03 ETP
 - 11 employés permanents, soit 10,32 ETP permanents,
- Au total : 15 salariés pour 13,32 ETP.

4.4

Impôt sur les bénéfices

Un impôt sur les bénéfices de 137 € est dû par l'association sur les produits financiers qu'elle a perçus au cours de l'année 2018.



sourceFilename

11

5 Autres informations

5.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'y a aucune rémunération ni avantage en nature versés à des cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

5.2 Honoraires des commissaires aux comptes

	Montants en €
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	3 996 € TTC
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	3 996 € TTC

5.3 Engagements hors bilan

Néant

sourceFilename

12



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

ASSOCIATION ORRPA

Siège social : 4 rue Marteau

51100 REIMS

SIRET 780 430 344 0066

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice 2018, directement ou indirectement, entre l'association, ses dirigeants et ses administrateurs.

Reims, le 31 mai 2019

Pierre J. EGELE